



LE LORETTAIN

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

1^{er} DÉCEMBRE 1984 — VOL. 4, NO 4

CALCUL DE VOTRE COMPTE DE TAXES LE MAIRE EXPLIQUE

Comment calcule-t-on le montant de votre compte de taxes?

Le maire a annoncé une hausse de taxes moyenne de 0,7% et mon compte de taxes a baissé de 2% et celui de mon ami dans l'autre quartier a augmenté de 1,8%, pourquoi?

Sans entrer dans les détails techniques du calcul des taxes, on peut résumer très succinctement la réponse ainsi:

1. La valeur (évaluation) de votre propriété varie à chaque année étant donné que cette évaluation est basée sur la valeur marchande de votre propriété.

En résumé, cette valeur marchande est établie par la Communauté Urbaine de Québec à partir de plusieurs critères dont:

- a) la valeur de reconstruction, et
- b) le prix que vous pourriez obtenir si vous décidiez de vendre votre propriété durant l'année.

Le premier critère est facile à comprendre (valeur de reconstruction). C'est le prix que vous paieriez pour faire rebâtir votre propriété.

Le deuxième par contre est plus complexe. Par exemple, si plusieurs propriétés dans votre rue ou votre secteur sont vendues durant l'année, les prix de vente de ces maisons pourront influencer la valeur de VOTRE propriété.

Supposons que votre maison est évaluée à 50 000\$.

Supposons maintenant que dix maisons comparables à la vôtre sont vendues durant l'année dans votre entourage et qu'elles se vendent à "bon prix", c'est-à-dire plus cher que le montant de l'évaluation (une maison de 53 000\$ se vendrait par exemple 56 000\$).

Dans une telle situation, il est probable que votre maison sera réévaluée à la hausse soit à 52 000\$ ou

53 000\$.

Évidemment, l'inverse est vrai si les ventes de maisons se font à la baisse, VOTRE évaluation diminuerait.

C'est ce que l'on appelle la "règle du marché".

Comme vous pouvez le constater par contre, la variation des évaluations est INÉGALE d'un secteur à l'autre dans la municipalité. C'est pourquoi nous devons utiliser l'évaluation MOYENNE pour les quelque 5 000 propriétés dans la municipalité, car la loi nous oblige à utiliser le même taux de taxation pour l'ensemble des propriétaires.

2. Une fois l'an, à ce temps-ci, la Communauté Urbaine de Québec nous fait parvenir "le rôle d'évaluation", c'est-à-dire le TOTAL des évaluations des 5 000 propriétés (ce rôle inclut les variations des évaluations des diverses propriétés).

Notre rôle totalise environ 200 millions de dollars.

3. Lorsque nous terminons la préparation du

budget, nous avons alors en mains le montant dont la Ville a besoin pour "vivre" durant l'année.

Notre budget "dépendances" est de l'ordre de 8 millions de dollars.

4. À partir de ce montant, nous comptabilisons les diverses sources de revenus autres que vos taxes foncières, par exemple:

- a) Les inscriptions aux loisirs;
- b) Les subventions provinciales annoncées;
- c) Les "tenant lieu de taxes", c'est-à-dire les taxes que paie le Gouvernement du Québec pour les écoles et autres propriétés qu'il a chez-nous;
- d) Les taxes de service par unité de logement (eau, vidanges, égouts);
- e) Les taxes de secteurs;
- f) Les diverses autres sources de revenus (permis, licences, ramonage, ambulance, infractions, etc.).

Supposons que cela totalise 3,4 millions de dollars, il reste donc 4,6 millions à aller chercher dans VOS POCHEs pour compléter notre budget dépenses de 8 millions.

5. C'est à ce moment que nous établissons le taux de taxes qui sera utilisé pour taxer chacun des propriétaires.

Ce taux est obtenu en divisant le montant requis (soit 4,6 millions de dollars) par le rôle d'évaluation (soit 200 millions de dollars), ce qui donnerait dans notre exemple "théorique":

TAUX:
4,6 millions = 200 millions
= 2,305 / 100,000 d'éval.

6. Pour établir VOTRE Compte de taxes, il nous suffit de multiplier le taux de taxes (soit 2,305) par la

valeur de votre propriété à cette date.

Propriété de 50 000\$ à 2,305 / 100,000 d'évaluation total: 1 150,000\$ de taxes

Remarque: Tel que mentionné au début, les chiffres utilisés sont fictifs et les techniques sont simplifiées et ne tiennent pas compte par exemple de la taxe de la C.U.Q. et de celles de la C.T.C.U.Q. sur lesquelles nous n'avons que peu de contrôle.

Le Maire de
l'Ancienne-Lorette
ÉMILE LORANGER,
ing.

STATIONNEMENT DE NUIT

Le stationnement de nuit dans les rues sera toléré du 21 décembre 1984 au 3 janvier 1985 inclusivement. Cependant, dans le cas d'une chute de neige qui nécessitera un déneigement, cette tolérance sera levée.

Le Directeur Intérimaire du Service,
Réal Murray

SOMMAIRE

- Déclaration sur la situation financière de l'Ancienne-Lorette p. 2
- État de la réglementation en cours p. 3
- Opération auto-protection p. 3
- Les Crystallins (ou Sénateurs-Dynamiques) p. 3
- Recyclage p. 4
- Rythmo-Son est de retour p. 4

LES SERVICES PUBLICS DURANT LES FÊTES

Hôtel de Ville et Loisirs:
Durant la semaine de Noël, deux jours d'ouverture seulement: le jeudi 27 et le vendredi 28. Reprise le 3 janvier.

Conseil
Le premier conseil de janvier aura lieu le jeudi 3.

Amphiglace
Il sera fermé les 24 et 25 décembre, le 31 décembre et le 1^{er} janvier. Reprise des activités: le 26 et le 2, à 9h.

Site des Loisirs: Ski et patinage
Fin des activités: le 24 et le 31 à 16h30
C'est fermé le 25 et le 1^{er}.
Réouverture: le 26 à 9h et le 2 à 9h.

Ordures ménagères
La cueillette n'aura pas lieu les mercredis 26 décembre et 2 janvier. Elle sera reportée au jour de cueillette suivant, soit le samedi.

RAPPEL HISTORIQUE

Lors de leur dernière migration au cours de l'automne 1697, les Hurons apportèrent tout ce qui était transportable, non seulement leurs biens personnels, mais aussi le contenu de la chapelle: autel, ornements, statues, portes, fenêtres, bancs, serrures, gonds... Le P. Couvert, qui accompagnait les Hurons sur leurs nouvelles terres, aurait voulu qu'on démollisse la chapelle pour en utiliser les matériaux pour la construction de celle de la jeune Lorette. Heureusement pour les colons français, ce projet n'a pu être réalisé.

Ces détails sont tirés du livre de Lionel Allard intitulé L'Ancienne-Lorette.

Les membres du Conseil souhaitent

Joyeux
Noël!!!

à toute
la population

RAPPORT

SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ANCIENNE-LORETTE

Chères Lorettaïnes,
Chers Loretains,

Comme vous le savez, les Grands Voiliers sont repartis, le Pape aussi, mais lui demeurera sûrement présent longtemps dans le souvenir des québécoises et québécois.

Malgré cette atmosphère de fête qui s'est emparée de nous, il nous faut regarder la vérité en FACE:

"On est déjà rendu à la préparation du BUDGET municipal pour 1985".

Eh oui! le prochain compte de taxes s'en vient!

Mais avant de vous en parler, voyons d'abord où nous en sommes rendus pour 1984:

— QU'EN ÉTAIT-IL AU 1^{er} JANVIER 1984?

Le dernier rapport des vérificateurs démontrait que la situation financière de notre municipalité se présentait ainsi pour débiter l'exercice financier 1984:

● Budget municipal de l'année 1983	7 935 717,005
● Montant de la dette	
— Total des emprunts financés	14 234 804,005
— Total des engagements non encore financés	380 000,005
	Dette réelle: 14 614 804,005
● Surplus déclaré	780 000,005

Note: Il faut cependant tenir compte qu'au cours de l'année 1983, plus de 800 000\$ des surplus antérieurs ont été appropriés au budget.

Voilà pour le portrait financier qui existait au début de l'année 1984.

— QUE S'EST-IL PASSÉ CHEZ NOUS AU COURS DE L'ANNÉE 1984?

1. Évidemment, vos élus municipaux ont augmenté leurs salaires et cela vous a coûté au total 29 000\$. Voilà pour l'aspect NÉGATIF...

2. Des économies substantielles ont été réalisées, par exemple:

a) La vérification des finances vous a coûté 19 000\$ de moins.

b) Les assurances coûtent 20 000\$ de moins.

c) Les ordures ménagères coûtent considérablement moins chers qu'auparavant. Sur ce seul item, la municipalité réclame plus de 400 000\$ au fournisseur précédent...

Ne serait-ce que sur ces seuls points, financièrement VOUS avez GAGNÉ beaucoup...

3. Malgré que l'inflation en 1984 grugeait 5% de notre budget, votre compte de taxes n'a été augmenté que de 0,7% en moyenne. C'est ce que l'on appelle "optimiser" un budget...

4. Au cours de l'année 1983, le budget de fonctionnement utilisait automatiquement 268 000\$ des surplus antérieurs. Ceci signifie que l'on vivait à crédit.

Une telle façon de faire équivaut dans votre budget familial à payer votre épicerie à l'aide d'un emprunt à la caisse ou à la banque.

Pour éviter de trop vous taxer en 1984, nous avons réduit de 50% ce "crédit", soit à 134 000\$, et il sera complètement éliminé l'an prochain.

Dorénavant, nous paierons ce que nous consommons quotidiennement.

5. Malgré une minime augmentation de vos taxes (0,7%), malgré une réduction de 134 000\$ du "crédit" (ce qui représente environ 2,5% de vos taxes), malgré une inflation de 5%.

NOUS PRÉVOYONS réaliser un **SURPLUS** budgétaire réel aussi intéressant que celui de l'an dernier (compte tenu des appropriations de surplus évidement).

Vous comprendrez qu'annoncer le montant du surplus maintenant serait hasardeux compte tenu que l'année financière se termine le 31 décembre prochain.

6. Notre dette sera réduite d'environ 800 000\$ cette année. C'est la première fois qu'un tel effort réel est fait en ce sens.

Voilà pour l'aspect budgétaire de 1984.

Mais il y a eu plus que cela:

a) négociation et règlement rapide de deux conventions collectives;

b) maintien de la qualité du déneigement malgré un hiver très rigoureux;

c) un programme d'embellissement municipal qui a permis à l'Ancienne-Lorette de se classer au troisième rang des municipalités de la région;

d) un programme d'animation de quartiers pour les "bouts de choux" durant la période estivale.

e) réalisation d'un terrain de balle réglementaire payé comptant (dossier qui traînait depuis plusieurs années).

Évidemment nous, les élus, pourrions essayer de nous approprier seuls les bénéfices de ces résultats encourageants. Cela ne serait cependant pas équitable pour nos collaborateurs qui sont:

— Vos employés municipaux sur lesquels certains ont tendance à "taper" alors qu'en réalité, nous pouvons affirmer que dans l'ensemble, TOUS travaillent dans le meilleur intérêt des citoyennes et citoyens de l'Ancienne-Lorette.

— Et bien sûr, les nombreux bénévoles tant des divers organismes que des comités qui nous aident à mieux planifier et à mieux décider.

Comme vous pouvez le constater, même si en 1984, le Conseil municipal de l'Ancienne-Lorette n'a pas soumis de "grands" projets à saveur "politicaïeuse", même si dans votre vécu quotidien vous n'avez pas noté le travail effectué, il n'en demeure pas moins que les résultats sont là et ce sont les résultats que nous avons, TOUS les membres du Conseil, promis lors de la dernière campagne électorale.

Nous ne prétendons pas avoir réussi à "plaire" à chacun d'entre vous durant cette première année de notre mandat. Nous ne prétendons pas non plus être capables de le faire l'an prochain car, plaire à 15 000 personnes sur chacune des décisions à prendre est impossible.

Cependant, nous sommes fermement convaincus que dans l'ensemble, nous vous avons "livré la marchandise promise".

— À QUOI DEVONS-NOUS NOUS ATTENDRE POUR 1985?

L'an prochain, le Conseil municipal entend poursuivre son action en terme de "gestion de la décroissance", tout en maintenant la qualité des services offerts.

"Faire plus avec moins, voilà notre objectif"

Sur le plan du budget, nous visons les objectifs suivants:

A) Pour le budget d'immobilisations (c'est la partie du budget consacrée à l'achat de biens durables tels les réseaux d'aqueduc, d'égout, etc...).

Nous limiterons les besoins en immobilisations aux seuls secteurs de consolidation des infrastructures municipales.

C'est donc dire que les travaux touchant l'entretien préventif ou la réfection de nos réseaux routiers,

d'aqueduc et d'égout seront considérés en priorité.

Il est prouvé hors de tout doute que si nous ne procédons pas annuellement à certains travaux préventifs de nos réseaux, ceux-ci se détériorent rapidement et génèrent à moyen terme des coûts de remplacement exorbitants.

Donc, pas d'économie de "bouts de chandelles" à ce niveau.

S'il est possible de dégager les sommes nécessaires, des immobilisations à caractère de développement seront envisagées.

Les secteurs touchés pourront être les loisirs, les équipements municipaux (bâtiments, machinerie, etc...)

Pour la première fois, nous envisageons la notion de "payer comptant" une partie de nos immobilisations.

C'est donc dire qu'en 1985, le budget en immobilisations sera limité au strict nécessaire et financé principalement à même les surplus accumulés.

Quant aux prévisions pour 1986 et 1987, les immobilisations seront aussi limitées à la capacité de payer des contribuables en prenant en considération les revenus additionnels générés par les nouvelles évaluations municipales.

Compte tenu des prévisions actuelles, les immobilisations annuelles ne devraient pas dépasser 300 000\$.

B) Pour le budget d'opération (c'est la partie du budget qui sert à payer les dépenses régulières telles la dette, les salaires, l'électricité, etc...)

Comme nous l'avons mentionné précédemment, nous éliminons le "crédit" qui existait l'an dernier, soit 134 000\$. Ceci représente environ 2,5% de votre compte de taxes.

Évidemment, l'inflation fera aussi son oeuvre en 1985 et de façon optimiste, nous pouvons prévoir près de 4% à ce niveau.

Compte tenu qu'il y a de façon générale un ralentissement prévu dans le domaine de la construction, nous pouvons de moins en moins compter sur des nouveaux payeurs de taxes pour nous aider à absorber les coûts qui augmentent.

CEPENDANT, l'objectif du Conseil municipal de l'Ancienne-Lorette est:

— AUCUNE AUGMENTATION DU COMPTE DE TAXES MOYEN POUR 1985

Concilier cet objectif avec les augmentations des dépenses ne sera pas facile et c'est pour cette raison qu'au cours du mois de novembre, une session de travail aura lieu avec les directeurs de tous les services municipaux afin d'analyser les exigences budgétaires de chacun de manière à respecter une stabilisation de votre compte de taxes au niveau actuel.

Note: Compte tenu des délais de publication du Loretain, cet article a été rédigé au début du mois de novembre pour être publié dans le numéro de décembre.

Évidemment, un tel objectif budgétaire ne laisse pas une grande marge de manœuvre pour des projets communautaires, même importants et nécessaires, comme Maison des Jeunes, un centre communautaire, une bibliothèque.

La seule façon d'envisager de tels projets sera par une concertation réelle des divers intervenants soit les groupes sociaux, les gouvernements supérieurs et la municipalité.

Une telle concertation repose cependant sur un climat de confiance mutuelle, franche et partagée par toutes les parties.

Le Maire de l'Ancienne-Lorette
ÉMILE LORANGER, ing.

Selon les dispositions de la loi, ce rapport a été lu lors de la séance du Conseil tenue le 20 novembre 1984.

OPÉRATION AUTO-PROTECTION

L'opération a pour but de prévenir les vols reliés aux commerces et aux automobiles à l'approche de la période de Noël et du Nouvel An.

Au cours de l'opération, nos policiers seront présents près des commerces et ils porteront une attention particulière aux véhicules et aux piétons. Même les aires de stationnement seront visitées. On invitera les citoyens à poser un geste de prévention du crime et, à l'occasion, certaines négligences leur seront soulignées par un feuillet de vérification i.e. portières non-verrouillées, colis laissés à la vue, etc.

L'opération "AUTO-PROTECTION" est une

occasion pour chaque citoyen de pratiquer de bonnes habitudes de prévention du crime et d'appuyer votre service de police dans la lutte contre le crime.

Depuis quelques années, votre service participe à cette opération en collaboration avec les différents corps policiers de la région 03 et les résultats sont excellents.

Au cours de décembre 1983, nos policiers ont distribué 349 cartes conseil pour les raisons suivantes:

— V.A. non verrouillés: 300
— Objets à la vue: 46
— Clés à l'intérieur: 3

Nous profitons de l'occasion pour vous offrir

nos services de surveillance de résidences; si vous aviez à vous absenter pour une période de vingt-quatre (24) heures et plus, n'hésitez pas à nous aviser. Nous savons par expérience que la période des Fêtes est propice pour les vols par effraction dans les résidences.

Une attention particulière est aussi requise de votre part au niveau incendie, soyez prévenants, éliminez les dangers d'incendie.

À toutes et tous, JOYEUSES FÊTES!

Le Directeur intérimaire
du Service,
Réel Murray

CORPS DE TAMBOURS ET CLAIRONS LES CRYSTALLINS FUSION DES SÉNATEURS ET DES DYNAMIQUES. QUAND? COMMENT? POURQUOI?

J'AND?

En juin 1984, suite à plusieurs difficultés de membres des Dynamiques de St-Jean Chrysostôme et des Sénateurs de l'Ancienne-Lorette, ceux-ci ont pensé faire alliance jusqu'à la fin de l'année, soit jusqu'au Championnat Provincial en août 1984.

Malgré tous les problèmes rencontrés, ces jeunes, de même que quelques administrateurs et instructeurs, se sont dit: "Pourquoi pas?"

Tout le monde a travaillé d'arrache-pied pour monter EN DIX SEMAINES un spectacle qui demande normalement un an de travail d'agence et de structure.

La majorité des groupes dans le domaine du Corps de Tambours et Clairons, voyant cela impossible, auraient fermé leurs portes.

Mais la foi, le cœur au ventre et le travail acharné de cette équipe leur a permis de réaliser quasi un miracle. "Croyez-le ou non", les Sénateurs-Dynamiques ont arraché une quatrième place au niveau provincial et se sont présentés devant 48,000 personnes en spectacle au Ottawa Center. Il faut le faire! Sans oublier qu'ils ont aussi bénéficié de la première place en parade ans leur classe lors du Championnat Provincial et, également, d'une première place en parade au Ottawa Football Club.

COMMENT?

Au retour du fameux championnat provincial tenu à Verdun les 24, 25 et 26 août, les membres des Sénateurs et des Dynamiques se sont ralliés pour demander qu'on ne brise pas leur amitié et leur beau travail en les retournant dans leur localité respec-

tive. Unissons la rive-nord et la rive-sud, nous disent-ils.

C'est ainsi que les jeunes demandaient à l'ex-comité de direction de leur permettre de continuer ensemble.

Les deux anciens conseils d'administration ont convoqué leur assemblée annuelle; ils ont obtenu l'appui des parents pour la formation d'un nouveau groupe qui aujourd'hui s'appelle LES CRYSTALLINS de St-Jean Chrysostôme et de l'Ancienne-Lorette Inc.

Un ralliement se fit aussi au niveau des deux conseils d'administration pour former celui des Crystallins, lequel compte dix-sept directeurs décidés à travailler énergiquement à la structure de ce nouveau groupe qui sera à la hauteur lors d'événements qui seront tenus dans leur ville respective.

Il n'est pas question d'échec pour Les Crystallins. Ils ont tous les atouts en mains, tel que l'appui de la Ville de St-Jean Chrysostôme et de la Ville de l'Ancienne-Lorette de même que celui de plusieurs clubs de services, Lions, Richelieu, Optimistes, Aramis, Kinmen, Chevaliers de Colomb, et divers autres organismes et commanditaires.

POURQUOI?

Pourquoi laisser tomber? Nous avons des directeurs bénévoles et des jeunes qui veulent s'assurer un loisir sain, empreint de discipline et d'un solide esprit de groupe.

Tel qu'en fait part un jeune motivateur quand il dit: "Malgré tout, on vit!" Josée Larochelle nous parle également de son expérience dans les groupes Sénateurs et Sénateurs-Dynamiques. Nous

la citons ici. "La fin de l'année est arrivée, les adieux se font pour certains lors d'une soirée organisée par les Sénateurs-Dynamiques. Cette soirée n'est qu'un Au Revoir ou un petit "Reviens te faire du plaisir avec nous". Dans mon cœur et ma tête, je réserve le plus grand respect aux membres qui ont eu le courage et le cœur de rester avec nous, y compris les instructeurs et la Direction. Cette année, ce fut une année de courage où la force d'un vouloir destructible y était en fait de survie. Ce fut également une année des plus difficiles passée avec les Sénateurs quoique c'est là que j'ai découvert ceux qui avaient du cœur et ceux qui n'en ont pas. Mais ce que je vois de plus important, c'est qu'on s'est aimés. C'est la première fois que je m'attache vraiment à certains administrateurs et membres de Corps de Tambours et Clairons. Il ne me reste plus qu'à dire: Sénateurs, avec toi j'ai passé des moments inoubliables dans ma vie et, malgré tout, je resterai "Sénateur" et c'est avec ces mots que je ferme officiellement ce document historique des Sénateurs de l'Ancienne-Lorette, dits maintenant Les Crystallins de St-Jean Chrysostôme et de l'Ancienne-Lorette Inc."

"Malgré tout, on vit". Si tu penses comme moi, viens te joindre à notre ligne de clairons car il nous reste à compléter cette section qui comprend déjà 26 clairons. Tu peux te joindre à nous en communiquant avec Mme Monique Plante au numéro de téléphone 839-8183 ou avec Mme Jocelyne Moisan au numéro 872-1767.

ÉTAT DE LA RÉGLEMENTATION EN COURS

NOTE IMPORTANTE:

Il est essentiel de considérer cet article simplement comme un document d'information de sorte que cela ne remplace pas les avis publics qui doivent être donnés pour chaque règlement et qui sont généralement publiés dans le journal "L'Appel" ou, occasionnellement, dans le Journal de Québec.

RÈGLEMENTS:

Actuellement, il est possible de faire état des règlements qui suivent:

1. Règlement V-805-84

Ce règlement a été adopté le 6 novembre 1984.

Il a pour effet de changer les dispositions relatives au calcul de la superficie de la cour arrière pour certains lots situés sur la rue Villa des Bois dans la zone résidentielle R-A/B40.

Les 17 et 18 décembre prochain, entre 9h et 19h, les propriétaires et locataires concernés pourront bénéficier de la procédure de consultation et un registre à leur intention sera tenu à l'Hôtel de Ville, au Service du greffe.

2. Avis de motion numéro 1034

Cet avis de motion a été donné lors de la séance du Conseil le 6 novembre 1984 et doit permettre au Conseil d'adopter prochainement un règlement reproduisant le régime d'assurances collectives actuellement en vigueur à la Ville de l'Ancienne-Lorette.

3. Avis de motion numéro 1035

Cet avis a également été donné le 6 novembre 1984 et doit permettre au Conseil de remplacer le règlement V-31 par un nouveau règlement en vertu duquel le Conseil déterminera les règles à suivre pour tout ce qui touche l'administration du budget.

Au moment où vous lirez le présent article, il est possible que ce règlement ait déjà été adopté.

4. Avis de motion numéro 1036

Également donné le 6 novembre 1984 cet avis de motion permettra éventuellement au Conseil d'adopter un règlement qui aurait pour effet de diminuer la limite de vitesse sur certaines rues faisant partie du trajet emprunté par les parcs 79 et 88 de la C.T.C.U.Q.

5. Avis de motion numéro 1037

Cet avis de motion a été donné lors de la séance du 20 novembre 1984 et il permettra au Conseil d'adopter un règlement modifiant le règlement V-717-82 qui concerne le fonds de subvention dans le cadre de Corvée Habitation.

Ainsi, la date limite pour obtenir un permis de construction demeurera fixée au 31 décembre 1984 mais la date limite pour compléter les travaux de construction serait modifiée.

Pour toute information additionnelle concernant l'un ou l'autre de ces règlements, n'hésitez pas à communiquer avec le Service du Greffe au numéro 872-9811.

ANCIENNE-LORETTE, LE 15 NOVEMBRE 1984

Le greffier et conseiller juridique
Gabriel Michaud, B.L., o.m.a.

ASSOCIATION DE SOCCER OFFRE D'EMPLOI

L'Association recherche des personnes intéressées à oeuvrer pour le soccer, lors de la saison d'été 1985.

Places disponibles

Coordonnateur(trice)	1 poste
Moniteur(trice)	4 postes
Entraîneurs(neuses) et entraîneurs(neures) adjoint(e)s	plusieurs postes
Arbitres	plusieurs postes

Les personnes intéressées sont priées de faire suivre leur application, accompagnée d'un résumé de leur expérience et compétence, au Service des Loisirs avant le 20 décembre 1984.

Des périodes de formation sont prévues en février et mars, pour le personnel dont la candidature aura été retenue.

N.B.: Priorité sera accordée, dans la sélection des arbitres, à ceux qui auront posé leur candidature comme entraîneur(neuse) ou adjoint(e).

Ces postes sont ouverts aux résident(e)s de l'Ancienne-Lorette.

Pour plus d'information, on peut communiquer avec Yvan Lachevrotière, au Service des Loisirs, à 871-3434.

AVIS

Toutes personnes intéressées à siéger, comme membre de la Commission consultative de loisir ou de Comité consultatif à l'embellissement, sont priées de faire parvenir leur intention par lettre, au Service des Loisirs, au 1729 Arthur, G2E 4K9, avant le 19 décembre, 17h.

Les critères auxquels devront répondre les intéressé(e)s sont:

- 1*) Être résident(e) de l'Ancienne-Lorette;
- 2*) Avoir 18 ans et plus;
- 3*) Accepter d'y oeuvrer bénévolement;
- 4*) Manifester des intérêts soit en loisir ou au niveau de l'embellissement municipal.

CAMILLE DESCHÈNES, Secrétaire

Une augmentation remarquable!

On a comparé les relevés de collectes des mois de septembre et octobre 1983 avec ceux de la même période cette année. En 1983, 45 tonnes avaient été ramassées, comparativement à 53 tonnes pour cette année, soit une augmentation de 18,4%!

Noël... les "partys", le papier, les bouteilles!

Le temps des Fêtes est propice à la consommation (à la surconsommation, devrait-on dire!). Profitez bien de cette époque de l'année, mais n'oubliez pas de remplir votre contenant bleu! Le papier d'emballage cadeaux (dans des sacs d'épicerie s.v.p.), les bouteilles, autant de produits dont vous ferez une grande consommation et que vous devriez recycler.

Il n'y aura pas de collecte durant les semaines de Noël et du Jour de l'An, mais on sera de retour pour les collectes des lundi 7 janvier, mardi 8 janvier et mercredi 9 janvier!

Ceci dit, Joyeuses Fêtes.
L'équipe de Recyclage-Québec

UNE ÉCONOMIE SUBSTANTIELLE

COLLECTE D'OCTOBRE:

papier	24 959
verre	9 230
métal	1 621
TOTAL	35 810
économie: (35 810 X 44\$/tonne) 1 575,645	

HORAIRE DES FÊTES, RECYCLAGE:

Pas de collecte les 24, 25, 26 et 31 décembre, les 1^{er} et 2 janvier.
Prochaines collectes: 7, 8 et 9 janvier 1984.

Séance d'information sur le budget et séance spéciale du Conseil du 10 décembre à 20h

RETOUR SUR SCÈNE DU GROUPE RYTHMOSON À L'ANCIENNE-LORETTE LES 10 et 11 DÉCEMBRE PROCHAIN

La dernière apparition, à l'Ancienne-Lorette, de RYTHMOSON remonte à l'été 1981 lors d'un étonnant spectacle présenté sur le site du théâtre en plein air, sous l'égide du Club Richelieu. Tous ceux et celles qui y ont assisté en ont conservé un souvenir d'atmosphère chaleureux et de joie de vivre, car pour l'une des rares fois depuis sa création, l'emplacement du théâtre en plein air était rempli à pleine capacité.

Depuis ce temps, le GROUPE RYTHMOSON a parcouru beaucoup de chemin. Le Groupe a effectivement participé à plusieurs congrès d'envergure provinciale; donné

des spectacles à la grande scène d'Expo-Québec; a été invité par les organisateurs du spectacle donné au Collisée de Québec dans le cadre des fêtes du 375^{ème} anniversaire de la ville de Québec en 1983. Tout récemment, le GROUPE a présenté tout un show dans le comté de Lotbinière, au terrain de camping du Lac Sacré-Coeur, sans oublier celui au Vieux-Port de Québec dans le cadre des festivités de Québec 84. Les auditeurs et téléspectateurs de la région de Québec ont pu également voir le GROUPE RYTHMOSON à l'oeuvre le dimanche, 25 novembre 1984, lors du NOËL DU BONHEUR

diffusé simultanément sur les ondes de la radio CJRP de Québec et du canal "9" sur le câble, entre 9h et 21h.

Un groupe de 15 musiciens chevronnés, 24 choristes et 18 techniciens (artistes) composent aujourd'hui le groupe RYTHMOSON. Ces personnes sont actuellement à mettre la touche finale au spectacle qu'ils vous présenteront les 10 et 11 décembre 1984 à 20h à l'auditorium de la Polyvalente de l'Ancienne-Lorette. À titre d'exemple, les personnes qui s'y rendront pourront alors entendre des extraits de la série télévisée FAME: un hommage tout-à-fait

spécial à Joe Dassin; une pléiade de mélodies, parmi les plus populaires, d'hier et d'aujourd'hui; en plus, bien sûr, d'un "SPÉCIAL-NOËL" très émouvant...!

Ne soyez donc plus de ceux qui ont simplement entendu parler du professionnalisme du groupe RYTHMOSON, soyez donc de ceux qui vont pouvoir enfin en parler en vous procurant vos laissez-passer, au coût de cinq dollars (\$5.00) par personne, en communiquant au numéro de téléphone 872-2914 et ainsi, vous aussi, vous pourrez dire que...

rythmoson... c'EST TOUT UN SHOW!

FÉLICITATIONS

Félicitations à Jean et Carmelle Paradis de même qu'à leur personnel: Ghislain Dubé, Martin Beaupré, Richard Paradis et Patrick Beaumont. Leur entreprise SPORT OLYMPE de l'Ancienne-Lorette a été nommée l'entreprise **Podium par excellence** de la province de Québec. C'est à partir des votes de leur clientèle qu'un tel honneur leur est échu. Un voyage en Jamaïque a été tiré parmi les employés et gagné (le hasard fait bien les choses) par Richard Paradis.

FÉLICITATIONS

Félicitations aussi à M. Gaëtan Hamel, du Centre Jardin Hamel, qui, à la même occasion, s'est vu décerner un prix de 1 000\$. Le concours réunissait les quatre branches de la famille Ro-Na, soit: Podium, Botanix, Ro-Na et le Rénovateur. C'est par une sorte d'espionnage que l'excellence du Centre Jardin Hamel a été détectée: un consommateur mystère a fait le tour des établissements pour le compte de la direction du concours. Bravo!

FÉLICITATIONS

Quatre jeunes coiffeurs ont uni leurs efforts pour offrir leurs services à la population de l'Ancienne-Lorette. Moide Coiffure Ovale est situé au 1385 rue Jean-Devin. Félicitations et bon succès dans votre entreprise!

FÊTE ANNUELLE DES ENFANTS

Samedi, 15 décembre 1984, École Le Ruisseau, de 13h30 à 16h, avec le clown Théo, cadeaux, friandises. Admission 0,50\$ par enfant, collaboration du Club Richelieu et du Service des Loisirs de l'Ancienne-Lorette.

DÉCEMBRE À L'ANCIENNE-LORETTE

- 4: Réunion du Conseil de Ville à 20h.
- 10: À 20h, séance d'information sur le budget et réunion spéciale du Conseil
- 11: Assemblée mensuelle du Cercle de Fermières, à 19h30, local habituel.
- 12: Souper mixte (de Noël) du Club Richelieu.
- 15: Fête annuelle des enfants, École Ruisseau, de 13h30 à 16h.
- 18: Réunion du Conseil de Ville à 20h.

REMARQUE

Désormais, les associations sans but lucratif de la municipalité auront le loisir d'annoncer dans Le Loretain leur assemblée générale annuelle.

ORGANISMES RÉCRÉATIFS

Ballet Classique:	Alice Therrien	872-4528
Baseball des Jeunes:	Claude Drolet	872-1092
Cadets:	Philippe Poirier	872-3456
Club photos Anc.-Lor.:	Clément Falardreau	872-1774
Scouts et guides,		
19 ^e groupe:	Gilbert Faucher	872-3147
G.E.C.C.:	Pauline Labbe	871-4588
Patinage artistique:	André Drouin	872-3440
Pétanque:	Réal Laurin	872-9284
Ringuette:	Carroll Gagné	872-9917
Rythmo-Son:	Gilles Pageau	872-3547
Sénateurs (Les)	André Larochelle	872-6431
Soccer:	Claude Tardif	872-4379
Tennis:	Richard Langlois	872-1107

ORGANISMES PARA-MUNICIPAUX

Ambulance St-Jean:	Robert Bouchard	872-6241
AFEAS:	Gisèle Cantin Tessier	872-2118
Âge d'Or:	Edna MacKenzie	872-9903
Association Locataires		
Place des Pionniers:	Paul-Émile Ancil	872-8146
Cercle de Fermières:	Madeleine Cloutier	872-4350
Chambre de Commerce:	Gilles Lamontagne	872-7874
Chevaliers de Colomb:	Jacques Beaumont	872-1776
C.I.-S.C. Laurentien:	René Laverdière	872-0881
Club Richelieu:	Antoine Hamel	872-7046
Filles d'Isabelle:	Lucille Morin	843-8889
Mouvement Couple et Famille:	Michel et Gabrielle	871-1694
Parents-Secours:	Micheline Joly	872-4341
Service d'entraide		
Rayon de Soleil:	Laval Monfette	872-0881
St-Vincent de Paul:	Lise Simard	872-3322
Tournoi Bantam:	Guy Lacroix	872-9935

SERVICES MUNICIPAUX

Directeur Général:	Michel Dagenais, ing.	872-9811
Greffier et Contentieux:	Me Gabriel Michaud	872-9811
Cour Municipale:	Mme Monique Mignault	872-9811
Tresorerie:	Gilles Krouac	872-9811
Urbanisme:	Claude Ratié	872-9811
Travaux Publics:	Armand Gagné	872-7007
Police et Pompiers:	Réal Murray	872-9818
Contrôle des chiens:	Escouade Canine de Québec inc.	661-8656
Ambulance:	Réal Murray	872-9818
Loisirs:	Camille Deschênes	871-3434
O. M. H.:	Marcel Godin	872-3544
Équipe de Sauvetage:	Jacques Gosselin	872-2913

CONSEIL MUNICIPAL

MAIRE:	Émile Loranger	872-4004
CONSEILLERS:		
Quartier St-Jacques	Sylvie Laflamme	872-6949
Quartier Notre-Dame	Léo Carreau	872-7957
Quartier 3 (St-Paul)	André Côté	872-9670
Quartier 4 (St-Olivier)	Michel Lacroix	872-2259
Quartier 5 (St-Jean Baptiste)	Carole Gagné	871-5943
Quartier 6 (Des Pins)	Jacques Fauchon	872-3277

LE LORETTAIN est un mensuel publié par la Ville de l'Ancienne-Lorette. Il est distribué gratuitement par la poste dans tous les foyers de l'Ancienne-Lorette. L'équipe rédactionnelle est sous la responsabilité du Directeur général de la Ville et les photographies sont réalisées par le Club photos Ancienne-Lorette.

DÉPÔT LÉGAL: Bibliothèque Nationale du Québec.
IMPRESSION: Imprimerie St-Romuald, Division Groupe Québecor Inc.

ISSN-0822-7888